



RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE
À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Demandeur : **SENTINALCO**
rue de la Forêt, 2
7522 BLANDAIN

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

Le lundi 02/02/2026 à 18 h 00

Lieu : Sentinelco
rue de la Forêt, 2
7522 BLANDAIN

Demande de permis unique (classe 1) visant :

Le renouvellement des autorisations d'exploiter de l'établissement, lequel est visé par la rubrique de classe 1 suivante :
« 63.12.09.02.03 : Dépôts de liquides inflammables, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, de catégorie 2, y compris l'essence (ou ses carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité) dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 50.000l »

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours via le lien suivant : <https://direct-une.be/sentinalco/>. La vidéo est détruite au terme de ce délai.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au **17/02/2026** inclus), à adresser ses observations et destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- par écrit au **Collège Communal de Tournai** : Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin, 52 à 7500 Tournai
- avec copie au demandeur : **SENTINALCO** : rue de la Forêt, 2 à 7522 Blandain - info@sentalco.com
à l'attention de Séverine ANRYS (severine.anrys@sentalco.com)

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur : **SENTINALCO** : 2, rue de la Forêt à 7522 Blandain auprès de Séverine Anrys (severine.anrys@sentalco.com)
- du bureau d'études : **SERTIUS** : 12, Av. Alexander Fleming à 1348 Louvain-la-Neuve auprès de Maureen de Hertogh (maureen.dehertogh@sertius.be)

Le directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

La bourgmestre,
Par délégation,
L'échevin de l'urbanisme,
(S) Benjamin BROTCORNE